Marie Moret à Veuve Boucicaut et Cie, 5 août 1887

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)
Collation2 p. (168r, 169r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Veuve Boucicaut et Cie, 5 août 1887, consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45063

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction5 août 1887
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireLe Bon Marché
Lieu de destinationAu Bon Marché, Paris

Description

RésuméMarie Moret trouve que les échantillons de Jerseys reçus sont trop foncés, elle choisit donc, à défaut, le plus clair des deux. Elle désire que dans ce tissu soit confectionné un jersey entièrement brodé d'une solide soutache en soie noire ; elle envoie un corsage qui servira de modèle. Elle joint la somme de 59 F pour régler la confection de ce jersey.

Mots-clés

Finances personnelles, Vêtements
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 24/02/2023
Dernière modification le 17/10/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45063?context=pdf

Guise Familistère 5 août 1887

Madame Vve Bouricaut et Cie,

Je trouve trop foncés les deux échantillons de Jersey gris que vous m'envoyez. Mais, puisque c'est tout ce que vous avez, je prends le plus clair des deux, celui épingle ci-contre. Veillez à me fournir celui-là même exactement, sans quoi je ne pourrais accepter le vêtement.

Avec ce tissu jersey gris, veuillez me faire le Jersey fig. 22 D F entièrement et solidement tricoté à la main d'une très-belle et solide soutache soie noire.

Je vous envoie à ce sujet, par ce même courrier, en colis postal, un corsage modèle. Le bas des manches aurait besoin d'être tenu un peu plus large.

Pour le col suivez exactement : l'encolure aussi large, et le col droit pas plus haut ; les cols montants me font mal.

Q. S. V. P.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45063?context=pdf

Pour les épaules le corsage va bien. Donner exactement la même largeur aux basques ; elles vont parfaitement sur les hanches ; il ne faut pas moins.

Il n'y a absolument que dans la partie comprise entre le dessous des seins et la ceinture que le corsage étant un peu flottant, il faudrait tenir le Jersey un peu plus étroit pour qu'il pose comme un Jersey doit poser ; mais cela, je le répète, sans diminuer la largeur laissée aux hanches, dans quoi la basque du Jersey briderait et ferait très-mal.

Je vous envoie ci-joint un mandat-poste de 59 francs pour solde de ce Jersey que je vous prie de m'envoyer, franco, le plus vite possible, avec mon corsage-modèle.

Veuillez m'accuser réception de la présente et agréez, je vous prie, Madame, mes parfaites civilités

Marie Godin

au Familistère

Guise (Aisne)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45063?context=pdf